

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CANTON DE SAINT POL SUR TERNOISE
COMMUNE DE FORTEL en ARTOIS

Nombre de conseillers
- en exercice : 10
- présents : 09
- pouvoirs : 00
- abstention : 00
- votants : 09
- pour : 07
- contre : 02
Date de convocation : 06 Mars 2023
Date d'affichage : 06 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 10 mars à vingt heures, le Conseil municipal de FORTEL en ARTOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DOURENS, Maire.

Présents : Mesdames Marylise POTRIQUIER, Véronique REVILLON, Messieurs Dominique DOURENS, Benoit NIVEL, Jérôme LOMBART, Patrick DEVIENNE, Christophe SOISSONS, Paul DEVILLERS, Laurent BOULNOIS
Pouvoirs : 00

Absente : Géraldine DEBETTE

Secrétaire de séance : Jérôme LOMBART

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer

OBJET : Nouveau Projet Eolien sur le territoire

M. Le Maire expose que la société BORALEX a déposé une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de FORTEL et VILLERS l'HOPITAL, composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison et de trois éoliennes sur VILLERS.

Pour ce qui concerne la commune de FORTEL, trois éoliennes seraient implantées le long du chemin de LIGNY (côté gauche) et une éolienne en direction de VILLERS (côté gauche de la RD 115)

Les éoliennes auraient une hauteur maximale de 135 mètres en bout de pale. Selon le modèle retenu, la puissance de chaque éolienne varierait de 3 à 3,45 MW, soit au total entre 12 et 13,8 MW installés. La production électrique annuelle est estimée à environ 54 GWh/an, selon le modèle retenu, pour l'ensemble du parc.

Les rentrées fiscales estimées représenteraient une contribution non négligeable qui serait bienvenue pour les futurs projets communaux et intercommunaux.

Une enquête publique sera ouverte, en mairie de FORTEL, du lundi 27 mars 2023 au jeudi 27 avril 2023 à 12h30 inclus. Le dossier d'enquête est consultable sur le site de la préfecture du Pas de Calais.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 27/02/2023, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet.

Une discussion fructueuse s'instaure.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil Municipal.

A une majorité de 7 voix, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet éolien de BORALEX.

Fait et délibéré à FORTEL en ARTOIS, le 10 Mars 2023	M. Dominique DOURENS Maire de FORTEL en ARTOIS Pour extrait certifié conforme
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 Mars 2023	
FORTEL en ARTOIS, le 10 Mars 2023	Le Maire, M. Dominique DOURENS

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

19 AVR. 2023

ARRIVÉE